

Démarche : Demande d'autorisation de séance(s) en plein air – Mayotte

Organisme : Direction des politiques territoriales

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Les séances en plein air sont soumises à autorisation du Centre National du Cinéma et de l'image animée après l'instruction de la Direction des Affaires Culturelles. Elles relèvent de la réglementation du non commercial. Pour plus d'information, rendez-vous sur <https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/reglementer/diffusion-non-commerciale/seances-en-plein-air>.

Identité du demandeur

Organisme

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Mairie
- ☐ Association culturelle
- ☐ Salle de cinéma / itinérant / réseau de salles
- ☐ MJC / Association à caractère social / Centre social / Maison de quartier
- ☐ Communauté de communes
- ☐ Entreprise privée
- ☐ Musée / lieu d'exposition / lieu patrimonial
- ☐ Office du tourisme / Syndicat d'initiative
- ☐ Comité des fêtes
- ☐ Conseil général
- ☐ Festival
- ☐ Bibliothèque / Médiathèque
- ☐ Centre de loisirs
- ☐

Demande d'autorisation de séance(s) en plein air – Mayotte

- ☐ Conseil régional
- ☐ Ecole / Etablissement scolaire
- ☐ Salle de spectacle
- ☐ Autre association

Nom de l'organisme

Adresse postale

Code postale

Ville

Chargé de dossier / responsable

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Monsieur
- ☐ Madame

Nom

Prénom

Téléphone

Adresse email

Contexte de la manifestation

Type de manifestation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Dispositif « Passeurs d'images »
- ☐ Autre manifestation

Nom de la manifestation

Demande d'autorisation de séance(s) en plein air – Mayotte

Description de la manifestation

Tarification de la séance

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Séance gratuite
- ☐ Séance payante : De 0 à 2 €
- ☐ Séance payante : De 2 € à 5 €
- ☐ Séance payante : De 5 € à 10 €
- ☐ Séance payante : Supérieure à 10 €)

Projection(s)

Mention

Je certifie que les films choisis ont tous un visa de plus d'un an à la date de la projection.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pour connaître le réalisateur et le visa du film, vous pouvez vous référer à la base de données du CNC
<https://www.cnc.fr/professionnels/visas-et-classification>

Séance ville

Séance code postale

Date de la séance

Titre du film

Réalisateur

Date du visa du film

Conformément à la réglementation du non commercial, la date du visa du film doit obligatoirement avoir plus d'un an à la date de la projection.

Séances supplémentaires

Ville

Demande d'autorisation de séance(s) en plein air – Mayotte

Code postale

Date de la séance

Titre du film

Réalisateur

Date de visa du film

Conformément à la réglementation du non commercial, la date du visa du film doit obligatoirement avoir plus d'un an à la date de la projection.

Ville

Code postale

Date de la séance

Titre du film

Réalisateur

Date de visa du film

Conformément à la réglementation du non commercial, la date du visa du film doit obligatoirement avoir plus d'un an à la date de la projection.

Ville

Code postale

Date de la séance

Titre du film

Réalisateur

Demande d'autorisation de séance(s) en plein air – Mayotte

Date de visa du film

Conformément à la réglementation du non commercial, la date du visa du film doit obligatoirement avoir plus d'un an à la date de la projection.

Prestataire

-La séance fait-elle appel à un prestataire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez le type de prestataire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Entreprise privée

☐ Circuit itinérant

☐ Association

☐ Salle de Cinéma

☐ Réseau de salle

☐ Autre

Précisez le nom du prestataire